

La gestion et le coût vérité des déchets

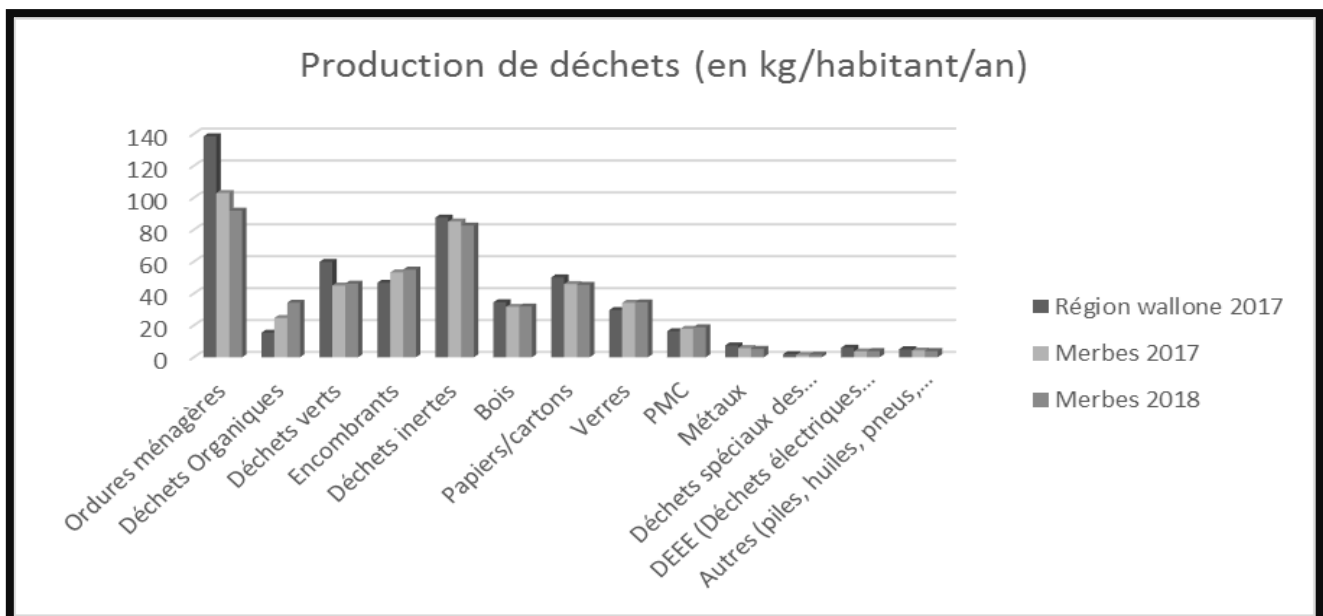
Commune : Merbes

Intercommunale : HYGEA

Nombre d'habitants : 4250

1. La production de déchets ménagers et leur gestion

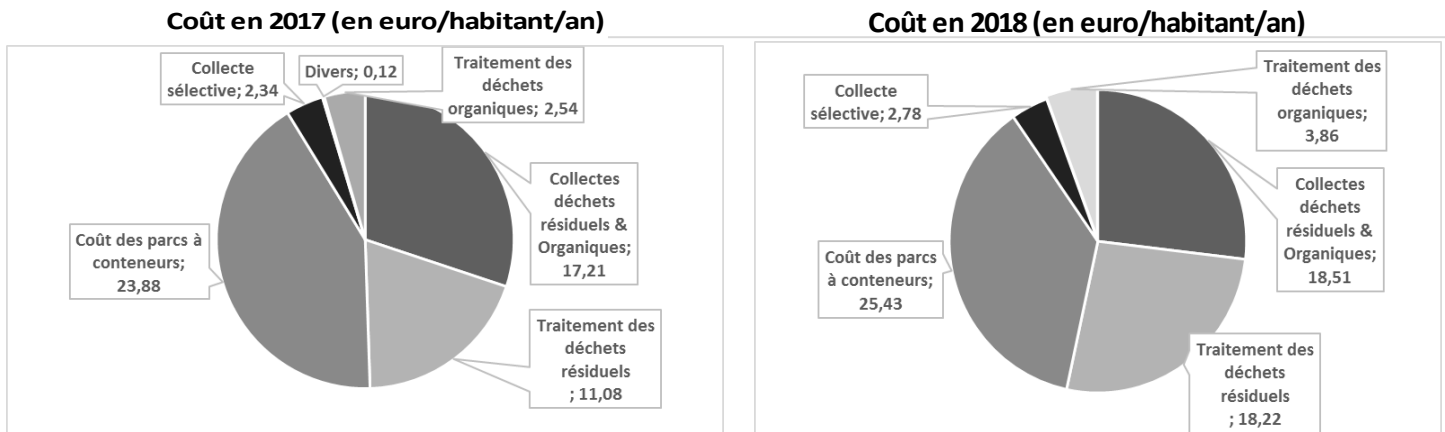
Population au 1/1/2018 4.263 habitants	Moyenne en Région wallonne Kg/an/habitant 2017	Moyenne à Merbes Kg/an/habitant 2017	Moyenne à Merbes Kg/an/habitant 2018	Quel est le service de collecte et de traitement à Merbes
Ordures ménagères	138,48	102,95	91,92	HYGEA , traitement par Ipalle
Déchets Organiques	15,36	24,63	34,20	HYGEA , traitement par SODECOM Quévy
Déchets verts	59,77	44,95	46,18	HYGEA, traitement par SODECOM et SEDE
Encombrants	46,69	53,21	54,96	HYGEA, traitement par Ipalle, COGETRINA et CETB
Déchets inertes	87,55	85,11	82,54	HYGEA, traitement par RECYMEX SATEA et BCS
Bois	34,46	31,61	31,80	HYGEA, traitement par VANHEEDE, COGETRINA
Papiers/cartons	50,06	45,91	45,43	HYGEA traitement par BELFIBRES
Verres	29,63	34,14	34,38	HYGEA traitement par MINERALE
PMC	16,31	17,85	18,80	HYGEA, traitement par VALODEC
Métaux	7,43	5,73	5,24	HYGEA, traitement par ALVIN et COMET SAMBRE
Déchets spéciaux des ménages	1,95	1,45	1,57	HYGEA traitement par Renewi
DEEE (Déchets électriques et électroniques)	6,02	3,66	3,85	HYGEA , traitement par RECUPEL
Autres (piles, huiles, pneus, ...)	5,02	4,26	3,88	
TOTAL	498,73	455,46	454,75	



Les actions de prévention et de sensibilisation menées par notre commune avec notre intercommunale HYGEA :

- ◇ Des animations ont été organisées dans les écoles sur le gaspillage alimentaire et l'utilisation de l'eau du robinet (non aux emballages jetables)
- ◇ Des actions de sensibilisation pour les citoyens ont été menées sur le gaspillage alimentaire, le réemploi et le compostage

2. Le financement de la gestion des déchets



I. Votre contribution directe à la commune et le service y afférent

a. Le service minimum comprend :

- La collecte en porte-à-porte des ordures ménagères (OM)
- La collecte sélective des PMC et du papiers/cartons
- L'accès aux Parcs à Conteneurs et aux sites de Cuesmes et de Manage pour la reprise de 16 matières (y compris l'asbeste-ciment et les textiles)
- La mise à disposition de bulles à verre
- Le traitement des déchets collectés
- La distribution de sacs pour la collecte des OM

b. Extrait du règlement taxe :

Vous trouverez un extrait du règlement taxe au verso de votre avertissement extrait de rôle. Le règlement complet peut toujours être consulté auprès du service fiscalité durant les heures de bureau.

II. Votre contribution via l'achat de certains produits

La participation moyenne par habitant et par an aux coûts de gestion des déchets couverts par une obligation de reprise et internalisés dans le prix des produits, sur base des données communiquées par les obligataires de reprise à l'Office Wallon des Déchets.

Flux	Organisme de gestion	Coût à la tonne (2017)	Coût par habitant (2017)
Huiles usagées	VALORLUB	390 €/T	0,097€/hab
Huiles de friture	VALORFRIT	0	0
Piles	BEBAT	6.470,32 €/t	1,62 € /hab
Emballages	FOST PLUS chiffres pour la Belgique	99,74 €/t	6,90 € /hab
Pneus	RECYTYRE	245,37 €/t	1,81 €/hab
DEEE	RECUPEL	155,68 €/T	1,53 €/hab

III. Comment réduire votre facture déchets ?

Moins de déchets produits, c'est mieux pour l'environnement et autant d'économie pour vous. Voici quelques conseils de prévention des déchets :

- Compostez à domicile vos déchets verts et déchets organiques en vous entourant des conseils et informations nécessaires
- Evitez le gaspillage de denrées alimentaires
- Privilégiez les produits durables et évitez les produits jetables (vaisselles jetables, piles jetables, ...) ou de mauvaise qualité
- Privilégiez les recharges et les produits peu emballés (vrac, découpe, grands conditionnements)
- Pour transporter vos courses, pensez aux sacs réutilisables, aux paniers et caisses pliantes
- Consommez l'eau du robinet, ne nécessitant pas d'emballage